



**CONSEIL DE DIRECTION**  
**84<sup>ème</sup> session**  
**Rome, 18-20 avril 2005**

UNIDROIT 2005  
C.D. (84) 17  
Original: anglais  
Janvier 2005

**Point n° 17 de l'ordre du jour: Nomination des correspondants de l'Institut**

(Note préparée par le Secrétariat d'UNIDROIT)

<i>Sommaire</i>	<i>Souhait de nommer de nouveaux correspondants</i>
<i>Action demandée</i>	<i>Aucune</i>
<i>Documents connexes</i>	<i>Aucun</i>

1. Le Secrétariat propose habituellement au Conseil de Direction la nomination d'un certain nombre de correspondants de l'Institut. Les correspondants revêtent la plus haute importance dans les travaux de l'Institut, en particulier dans les Etats membres non représentés au Conseil de Direction et avec lesquels les liens personnels sont moins forts. Les obligations des correspondants sont variées, et comprennent notamment la fourniture de conseils et d'informations au Secrétariat, non seulement sur des sujets déjà en cours d'examen inscrits au Programme de travail, mais également concernant des sujets qui pourraient être étudiés à l'avenir.
2. Les nominations faites au cours des années passées ont fortement renforcé le réseau de correspondants de l'Institut dans les Etats membres comme dans les Etats non membres. Dans ce dernier cas, elles ont été particulièrement utiles parce qu'elles ont permis de renforcer les liens avec ces pays.
3. Le Secrétariat est cependant de l'avis qu'il n'est pas souhaitable de procéder actuellement à de nouvelles nominations. Il estime au contraire qu'il faudrait renforcer les liens avec le réseau existant, seul un petit nombre de correspondants étant en réalité régulièrement en contact avec le Secrétariat.
4. *Dans ces conditions, le Secrétariat propose que le Conseil de Direction s'abstienne cette année de nommer de nouveaux correspondants.*

[ [Documents 84<sup>ème</sup> session Conseil de Direction \(2005\): Page principale](#) ]